

Principaux critères de délimitation :

- niveau d'équipement et niveau de desserte
- prise en compte des infrastructures routières
- densité du bâti
- diversité des fonctions urbaines
- linéaires commerciaux existants



5 Au nord de la gare, on relève quelques services commerciaux, mais ceux-ci sont trop dispersés et trop éloignés des linéaires commerciaux du centre-ville pour pouvoir être intégrés à la centralité principale



2 Cet ensemble au bâti continu comprend à la fois des logements, des équipements et des linéaires commerciaux.



1 Ce secteur présente un bâti continu dense, mais une diversité des fonctions urbaines insuffisante (prédominance de l'habitat)



7 Ce supermarché est situé au contact de lotissements pavillonnaire (faible densité) à l'écart des linéaires commerciaux.



6 Cette friche commerciale est située tout près de l'ensemble de logements collectif de la ville. Elle est toutefois beaucoup trop éloignée des linéaires commerciaux existants du centre-ville pour pouvoir être intégrée dans le périmètre de la centralité commerciale



4 Cet espace compte quelques commerces (café, hôtel, restaurant). Il fait la transition entre la gare et le noyau historique



3 Cet espace, face à la poste, est situé au contact du centre ville historique. Bien qu'il ne comporte pas de commerce pour le moment, il offre des possibilités de densification et peut être considéré comme étant situé « à proximité des linéaires commerciaux existants »



 Délimitation de la centralité commerciale
 Extension envisageable (quartier gare)
 pas de concentration de commerces en façade des voies rapides